

Par des approches éducatives diversifiées, le Collège d'Alma propulse les passions, donne corps aux ambitions et accompagne vers la réussite.



Collège d'Alma

RAPPORT ANNUEL

2019-2020

**CRÉATEUR
D'AVENIR**

Pour ses quelque 1 300 étudiantes et étudiants au secteur régulier et en formation continue, le Collège d'Alma est un développeur de talents et un catalyseur de compétences.

Adopté au conseil d'administration du 23 novembre 2020

MOT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Période pivot de notre plan stratégique 2017-2022, l'année 2019-2020 aura été marquante sous plusieurs aspects, notamment par la force et la résilience de notre communauté collégiale ainsi que par sa grande détermination à occuper toute la place qui revient au Collège d'Alma en tant qu'établissement d'enseignement supérieur.

La pandémie de la COVID-19 aura profondément transformé la session d'hiver 2020. L'obligation de repenser nos façons de faire, en considérant à la fois les consignes de la Direction générale de la Santé publique, la réussite de nos étudiantes et étudiants ainsi que la qualité de l'enseignement, a demandé à toutes et à tous une grande capacité d'adaptation et une agilité certaine. Cette opération a été couronnée de succès.

L'année s'est aussi déroulée sous le signe de l'innovation pédagogique, avec le déploiement de nouveaux moyens d'enseignement, l'exploration de la réalité immersive 360, l'utilisation de formules technopédagogiques, ainsi que par la revue des pratiques d'accueil et d'intégration des étudiantes et étudiants. Par ailleurs, nous ne pouvons passer sous silence la mise en place de comités de programme dans les départements, des structures favorisant clairement la concertation et la mise sur pied de stratégies en appui à la réussite de la population étudiante.

L'émergence de nouveaux créneaux de recherche et d'innovation aura permis au Collège de se positionner stratégiquement dans le milieu socioéconomique en se plaçant au diapason de ses besoins, appuyant du même coup la pérennité de notre établissement. Ainsi, que ce soit dans les secteurs du biochar ou de la culture numérique, de nouveaux projets nous auront fait rayonner le Collège et de faire reconnaître son expertise.

Nous tenons à remercier sincèrement l'ensemble des employées et employés, lesquels ont su relever les défis qui se sont présentés à nous et contribuer jour après jour à une prestation d'enseignement de qualité dans un contexte combinant les impératifs de redressement et les enjeux de développement. Merci également à nos partenaires qui nous aident à atteindre notre plein potentiel. Merci à nos administrateurs qui nous soutiennent et nous encouragent.

Le président du conseil d'administration,



Christian Gendron

La directrice générale,



Josée Ouellet

TABLE DES MATIÈRES

Mission, valeurs et vision du Collège d'Alma.....	1
Bilan de l'année 2019-2020 en regard du Plan stratégique 2017-2022	2
Quelques statistiques	12
• L'effectif scolaire	12
• La réussite des étudiantes et étudiants.....	13
Gestion financière	16
• Les états financiers	16
Instances	17
• Le conseil d'administration et le comité exécutif	17
• La commission des études	17
Agrinova, centre collégial de transfert de technologie	18
CO^{lab}, Innovation et culture numérique.....	20
Obligations légales	21
• Code d'éthique et de déontologie des administrateurs du Collège d'Alma	21
• Divulgence d'actes répréhensibles	25

MISSION, VALEURS ET VISION DU COLLÈGE D'ALMA

Mission

Établissement d'enseignement supérieur, le Collège d'Alma est un développeur de talents et de compétences. Par des approches éducatives diversifiées, il propulse les passions, donne corps aux ambitions et accompagne vers la réussite. Pour y parvenir, il s'appuie sur un ensemble dynamique d'expertises ainsi que sur un réseau de ressources permettant aux personnes et aux organisations d'apprendre, d'expérimenter et d'atteindre leur plein potentiel.

Vision 2017-2022

Dans un monde en perpétuelle mouvance, le Collège d'Alma est tourné résolument vers l'avenir et participe activement à la prise en charge des changements sociaux et technologiques. Catalyseur de savoir, le Collège d'Alma vise l'excellence pour le développement des personnes, des organisations et de la collectivité, d'ici et d'ailleurs. Ce faisant, il exerce un leadership certain dans sa communauté en soutenant des initiatives locales et régionales porteuses.

Valeurs de rayonnement

Ouverture

Le Collège d'Alma, ses employés et ses étudiants sont ouverts à la différence, aux nouveaux projets et à la communauté.

Collaboration

Le Collège d'Alma, ses employés et ses étudiants mettent leur expertise au service de projets communs, s'impliquent dans différentes initiatives internes, interprogrammes ou en partenariat avec la communauté, dans une approche collégiale.

Innovation

Le Collège d'Alma, ses employés et ses étudiants s'inspirent des tendances d'avant-garde, explorent des solutions originales, partagent leurs résultats; ils contribuent à l'apprentissage collectif en visant la persévérance scolaire, la réussite et le développement des compétences du futur.

Excellence

Le Collège d'Alma et ses employés œuvrent à la réussite de l'étudiant, de ses projets et de ceux de la communauté; leurs efforts visent l'amélioration des performances, le dépassement et le succès.

BILAN DE L'ANNÉE 2019-2020 EN REGARD DU PLAN STRATÉGIQUE 2017-2022

Les actions qui ont marqué cette troisième année de mise en œuvre du Plan stratégique 2017-2022 du Collège d'Alma ont contribué sans conteste à la réalisation de notre mission éducative, et ce, grâce au soutien et à la collaboration de tous les employés.

Orientation 1

Faire vivre une expérience étudiante enrichissante et adaptée aux différentes réalités

Objectif 1.1 : Déterminer les éléments distinctifs d'une expérience étudiante enrichissante et les mettre en œuvre

Indicateur 2019-2020 : Guide de référence concernant l'expérience étudiante

Cible prévue 2017-2022 : Guide de référence concernant les standards de qualité

Résultats atteints 2019-2020 :

- Définition et concertation sur les dimensions de l'expérience étudiante et autres éléments marquants du parcours scolaire

Objectif 1.2 : Chaque année, revoir et analyser nos pratiques, nos processus et nos services pour favoriser l'accueil, l'intégration, la réussite, la persévérance et la diplomation des étudiants de la formation régulière et de la formation continue dans la considération de leurs besoins

Indicateur 2019-2020 : Les éléments principaux du sondage annuel auprès des étudiants sont définis

Cible prévue 2017-2022 : Sondage annuel auprès des étudiants : taux de satisfaction des étudiants à l'égard de l'expérience étudiante (accueil, intégration et services) et résultats du Collège au-dessus de la moyenne du Québec

Résultats atteints 2019-2020:

- Mise en place d'une activité d'accueil avec les départements
- Réalisation d'un sondage en début d'année sur l'accueil et l'intégration des étudiants et un autre en décembre à propos des différentes facettes de l'expérience étudiante
- Mise en place d'une nouvelle approche d'accompagnement auprès des étudiants-atlètes
- Production d'un guide d'accueil numérique pour les nouveaux étudiants
- Révision des mécanismes d'accompagnement des nouveaux enseignants
- Élaboration du cours PED-750, Insertion en enseignement au collégial

Objectif 1.3 : Consolider et bonifier les mécanismes d'accueil, d'intégration et de rétention des étudiants internationaux

Indicateur 2019-2020 : Augmentation du nombre d'étudiants internationaux inscrits

Cible prévue 2017-2022 : 100 étudiants internationaux

Résultats atteints 2019-2020 :

- Mise en place d'une nouvelle structure d'accueil personnalisé
- Élaboration d'un calendrier d'activités d'intégration
- Création d'un comité composé d'étudiants de différentes nationalités pour favoriser leur inclusion dans la communauté jeannoise
- Des rencontres avec le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, Portes ouvertes sur le lac ainsi que Monde et Macadam ont eu lieu afin de développer des partenariats

Objectif 1.4 : Chaque année, offrir aux étudiants des services et des activités qui répondent à leurs besoins

Indicateur 2019-2020 : Recensement des services

Cibles prévues 2017-2022 : Taux d'étudiants inscrits à une activité sportive de compétition (15 %) et taux de participation à la cérémonie de fin d'études (75 %)

Résultats atteints 2019-2020 :

- Plusieurs rencontres du comité d'intervenants psychosociaux ont eu lieu cette année pour coordonner les services auprès des étudiants
- Élaboration d'un recueil des différents services et centres d'aide
- Mise en place d'une structure d'accompagnement à distance pour les services de la conseillère en services adaptés, de la technicienne en éducation spécialisée et de l'aide pédagogique individuelle aux apprentissages
- Création du Moodle « Outils pour ta réussite » afin de soutenir les étudiants dans l'apprentissage à distance

Objectif 1.5 : Se démarquer par notre ouverture sur le monde, notamment par des projets éducatifs de mobilité

Indicateurs 2019-2020 : Augmentation du nombre d'étudiants et d'enseignants impliqués dans les projets et du nombre d'ententes et de projets éducatifs locaux, nationaux et internationaux

Cible prévue 2017-2022 : 100 étudiants et 14 enseignants impliqués dans des projets

Résultats atteints 2019-2020 :

- Réalisation de 4 projets de mobilité étudiante
- Développement de liens avec des Lycées français intéressés par les projets de mobilité
- Révision de la coordination des moyens de financement des projets afin de diminuer le nombre de petits projets dans le collège et optimiser les rendements
- Mise en place d'une rencontre avant le départ et au retour ainsi qu'un plan de suivi durant les voyages

Orientation 2

Offrir des programmes d'études de qualité, attrayants et innovants qui répondent aux besoins

Objectif 2.1 : Évaluer les programmes d'études en continu

Indicateur 2019-2020 : Calendrier d'évaluation des programmes d'études

Cible prévue 2017-2022 : 4 programmes évalués

Résultats atteints 2019-2020 :

- Élaboration de la Politique institutionnelle de gestion et d'évaluation de programme (PIGEP);
- Évaluation de programmes amorcée, mais présentement en attente en raison de la COVID-19.

Objectif 2.2 : Soutenir et outiller les équipes de programmes pour leur permettre d'exercer leurs responsabilités, réaliser leurs plans d'action et mesurer les résultats

Indicateurs 2019-2020 : Nombre de comités de programme créés équivalant au nombre de programmes d'études et nombre de plans-cadres réalisés

Cible prévue 2017-2022 : 14 comités de programme créés et 100 % des plans-cadres réalisés

Résultats atteints 2019-2020 :

- Mise en place de 8 comités de programmes sur une possibilité de 11, incluant la table de concertation de la formation générale
- Réalisation d'un bilan sommaire par l'ensemble des comités mis en place

Objectif 2.3 : Revoir le positionnement de chaque programme par l'établissement, entre autres, de stratégies d'attraction et d'approches pédagogiques innovantes

Indicateur 2019-2020 : Liste des meilleures pratiques

Cible prévue 2017-2022 : Bilan des pratiques distinctives et intégration dans les stratégies d'information scolaire

Résultats atteints 2019-2020 :

- Réalisation d'une veille numérique régulière en lien avec les réseaux établis
- Conférences mises en place pour présenter les résultats de projets technopédagogiques réalisés, ce qui a amené à développer des collaborations potentielles, notamment avec la Formation à distance interordres et l'Université TELUQ
- Moodle « Méthodes alternatives d'enseignement » mis en œuvre pour les enseignants, afin de diffuser les informations technopédagogiques pertinentes et soutenir le travail des enseignants
- Tenue de journées pédagogiques ayant permis d'entamer une réflexion concernant certaines innovations pédagogiques
- Soutien apporté aux projets démontrant de l'innovation pédagogique notamment pour celui du Concept universel d'apprentissage, pour de nouvelles approches de formation en PME et pour un projet de parrainage étudiant

- Deux projets Jeunes Coop en chantier en collaboration avec les Départements de techniques agricoles, et le regroupement des départements de technologies sonores, musique et arts visuels et numériques (AVN)
- Mise en place du salon de thé des confinés. Il s'agit d'une rencontre virtuelle hebdomadaire, lors de laquelle les enseignants et autres membres du personnel sont invités à venir discuter et échanger sur leurs enjeux présents, leurs bons coups et difficultés rencontrés dans le contexte de formation à distance

Objectif 2.4 : Faire connaître notre offre et démontrer notre expertise auprès de la clientèle potentielle par des canaux de communication pertinents

Indicateur 2019-2020 : Tableau d'efficacité des moyens de communication

Cible prévue 2017-2022 : Augmentation du nombre d'étudiants à la formation régulière à 1 100

Résultats atteints 2019-2020 :

- Création d'un poste dédié aux stratégies de recrutement en concertation avec l'équipe des communications du Collège
- Mises à jour des statistiques de recrutement
- Élaboration du plan de recrutement global amorcée : il sera complété en septembre 2020
- Rédaction de la stratégie de positionnement : l'adaptation des outils de communication sera complétée en octobre 2020

Objectif 2.5 : Être à l'affût du marché de l'emploi et proposer des formations en adéquation

Indicateur 2019-2020 : Augmentation de 10 % du nombre de stages réalisés en alternance travail-études (ATE) et du nombre d'activités

Cible prévue 2017-2022 : Augmentation du nombre de stages réalisés en alternance travail-études et du nombre d'activités concrètes d'apprentissage en milieu de travail à 3,4 %

Résultats atteints 2019-2020 :

- Cahier de programme rédigé et en validation auprès du MEES et du Bureau de la sécurité privée
- Développement du contenu d'expertise en culture numérique (Cadre de référence, audit 4,0, meilleures pratiques, compétences numériques versus celle du 21^e siècle)

Objectif 2.6 : Poursuivre la bonification de la carte de programmes de formation, soit par de nouvelles autorisations ou par des ententes avec d'autres collèges

Indicateur 2019-2020 : Nombre de programmes obtenus ou ententes signées

Cible prévue 2017-2022 : Augmentation des ententes signées

Résultats atteints 2019-2020 :

- Réalisation concluante de la concordance des compétences
- Dépôt de candidature du Collège pour l'obtention du programme d'études en Techniques de pharmacie pour l'automne 2021

Orientation 3

Être un leader dans le développement des approches collaboratives, créatives et de la culture numérique

Objectif 3.1 : Développer l'expertise en créativité ainsi que l'innovation et faire évoluer les pratiques pédagogiques

Indicateur 2019-2020 : Nombre d'attestation d'études collégiales autorisées

Cible prévue 2017-2022 : Taux de participation aux activités pédagogiques organisées à 80 %

Résultats atteints 2019-2020 :

- Conception d'un parcours « Agent CO^{lab} » permettant la mise en place de formation en approche collaborative (codesign)
- Démarrage de la première cohorte Virage numérique 4.0, en collaboration avec l'équipe CO^{lab}

Objectif 3.2 : Créer et adapter des espaces de collaboration, des lieux et des outils d'apprentissage, notamment par la mise en place d'un campus collaboratif

Indicateur 2019-2020 : Analyse des besoins pédagogiques en lien avec le numérique

Cible prévue 2017-2022 : Plan d'aménagement de certains espaces

Résultats atteints 2019-2020 :

- Conception d'un espace CO^{lab}, incluant un studio immersif avec traitement acoustique, un *fablab*, un espace de cocréation multimédia, un *datalab*, ainsi qu'un espace de collaboration favorisant la création et le numérique
- Réalisation de l'ensemble des plans et devis permettant la mise en place d'un pavillon CO^{lab} relié au Collège par passerelle à l'entrée 6
- Conception d'un stationnement extérieur dédié aux visiteurs avec frais horaire
- Révision de l'affichage extérieur afin de mettre en valeur le Collège : avec CO^{lab}, le site de Mashteuiatsh et la Formation continue
- Mise en place d'un espace collaboratif dans la Tisanière (P1-368) permettant l'enseignement et les activités en cocréation
- Aménagement d'une classe collaborative (P1-524)
- Réalisation des plans du P1-522 et du P1-529

Objectif 3.3 : Intégrer dans les programmes d'études, la culture du numérique et des approches innovantes

Indicateurs 2019-2020 : Nombre d'équipements et leur diversité d'application et nombre de programmes d'études ayant intégré de nouvelles pratiques

Cible prévue 2017-2022 : Nombre d'équipements créant une diversité d'application (20) et programmes d'études ayant intégré de nouvelles pratiques (14 au régulier et 7 à la formation continue)

Résultats atteints 2019-2020 :

- Réalisation et dépôt du premier plan directeur en ressources informationnelles (PDRI du Collège d'Alma)
- Architecture technologique du centre de recherche CO^{lab} réalisée, afin d'avoir les meilleures technologies disponibles pour nos projets de recherche et d'innovation en cohérence avec le Collège

- Instauration d'un rôle de direction en technologies de l'information afin de renforcer notre capacité de développement technologique
- Réalisation avec succès de la première phase du laboratoire numérique de musique
- Mise en place des installations technologiques de CO^{lab} avec tous les experts du Collège afin d'assurer une cohérence et des synergies en continu entre les activités de recherches/innovation et les activités d'innovation pédagogique (Technologies sonores, Arts visuels et numériques, équipe des technologies de l'information)

Objectif 3.4 : Augmenter les activités de recherche

Indicateur 2019-2020 : Nombre d'activités de recherche en cours

Cible prévue 2017-2022 : Augmentation du nombre d'activités de recherche à 5

Résultats atteints 2019-2020 :

- Création d'un poste de conseiller à la recherche et mise en place des activités de concertation entre les centres de recherche (Agrinova et CO^{lab}) et le Collège
- Mise à jour de la politique sur la conduite responsable en recherche et création de la politique sur l'éthique de la recherche avec des êtres humains permettant ainsi l'accès aux chercheurs du Collège à de nouveaux programmes
- Développement de nouveaux axes de recherche et d'innovation permettant la percée du Collège d'Alma dans les secteurs de recherche suivants :
 - Innovation pédagogique par la réalité immersive 360
 - Mandat du MEES (250 000 \$) – autorisé
 - Entente Canada Québec soins infirmiers (150 000 \$) – autorisé
 - PARÉA (450 000 \$) – autorisé
 - Entreprenariat et numérique
 - Lab conseil ePME, (Commission des partenaires du marché du travail 184 000 \$) – autorisé
 - Entrepreneuriat féminin (913 000 \$) – autorisé
 - Leadership au féminin (200 000 \$) – autorisé
 - Pôle d'innovation musicale numérique (20 000 \$) – autorisé

Objectif 3.5 : Développer une offre d'accompagnement soutenant le développement de la collectivité

Indicateur 2019-2020 : Nombre d'activités de formation réalisées et nombre de rencontres avec des partenaires ou des clients potentiels

Cible prévue 2017-2022 : 50 formations réalisées par le service aux entreprises et 60 rencontres avec des partenaires ou des clients potentiels

Résultats atteints 2019-2020 :

- Développement du contenu d'expertise en culture numérique (Cadre de référence, audit 4,0, meilleures pratiques, compétences numériques versus celle du 21^e siècle);
- Appel d'intérêt à la recherche auprès des enseignants et des professionnels

Orientation 4

Être reconnu
comme un
partenaire
significatif dans le
rayonnement et le
développement de
notre région et de
notre société

Objectif 4.1 : Travailler de concert avec les partenaires du milieu pour assurer le développement des personnes et des organisations de notre communauté et de notre région

Indicateur 2019-2020 : Activités de formation issues de ces implications

Cible prévue 2017-2022 : Maintien de la participation des événements d'affaires et nouvelles activités de relations publiques favorisant la notoriété du collège

Résultats atteints 2019-2020 :

- Signature de l'entente
- Utilisation du laboratoire de soins pour la formation en soins hospitaliers d'urgence des résidents en médecine, 6 fois par année
- Établissement d'une entente avec la clinique-école et le Groupe de médecine familiale d'Alma pour la référence à un médecin pour nos étudiants internationaux et hors région, sous certaines conditions; des bonifications concernant la formation en Soins infirmiers sont à l'étude
- Étude de possibilité d'un cours de spécialisation au domaine des drones : un lien serait à faire avec l'AEC Opération de drones de sécurité du Cégep Gérald Godin

Objectif 4.2 : Réaliser, grâce à notre centre collégial de transfert de technologie (CCTT) Agrinova, des projets de recherche innovants et en appui à la pratique

Indicateur 2019-2020 : Activités de recherche et de transfert réalisées selon le rapport annuel d'Agrinova

Cible prévue 2017-2022 : 70 activités de recherche et de transfert réalisées

Résultats atteints 2019-2020 :

- Reconnaissance d'Agrinova comme le centre de recherche de la filière BIOCHAR au Saguenay - Lac-Saint-Jean grâce à notre vitrine technologique à Mashteuiatsh (290 500 \$ pour la recherche obtenue dans le domaine)
- 168 projets de recherche, dont 54 nouveaux, autorisés pour la somme de 2 885 619 \$
- Évaluation des possibilités de construction d'un deuxième entrepôt de recherche
- Démarrage d'un projet favorisant la relève agricole et optimisation de la diffusion des savoirs (Collège - Agrinova) dans une perspective régionale

Objectif 4.3 : Anticiper les besoins du milieu, cibler les compétences requises pour les besoins d'aujourd'hui et de demain et déployer notre offre

Indicateur 2019-2020 : Nombre de rencontres

Cible prévue 2017-2022 : Mise en place d'un comité permanent de veille stratégique

Résultats atteints 2019-2020 :

- Réalisation d'une étude sur les approches de formation repensées pour les PME (3 expérimentations à l'automne 2020)

Objectif 4.4 : Créer des réseaux d'accès à l'expertise en favorisant les partenariats régionaux, nationaux et internationaux

Indicateur 2019-2020 : Nombre de partenariats ou d'ententes signées

Cible prévue 2017-2022 : Augmentation du nombre de partenariats ou d'ententes signées

Résultats atteints 2019-2020 :

- Visite de la délégation belge et signature du protocole prévues le 10 mars 2020, mais remises ultérieurement, en raison de la COVID-19
- Financement obtenu pour un montant total de 6 405 000 \$:
 - Ministère de l'Économie et de l'Innovation – 4 145 000 \$
 - Fonds d'aide et de relance régionale – 1 420 000 \$
 - Desjardins – 340 000 \$
 - Rio Tinto – 300 000 \$
 - Ville d'Alma – 150 000 \$
 - MRC de Lac-Saint-Jean-Est – 50 000 \$
- Annonce du financement lors d'une conférence de presse tenue le 13 août 2019
- Étude d'une possibilité de partenariat avec le Bureau de la sécurité publique, afin que le futur programme Sûreté industrielle et commerciale (SIC) puisse mener à la carte de services-conseil du BSP (négociations en cours-retard à cause du COVID-19)
- Renouvellement de l'entente avec le Cégep de Drummondville pour l'utilisation du programme de bureautique afin de faire de la reconnaissance des acquis (RAC)

Orientation 5

Rendre notre organisation agile et performante, ancrée sur le respect et la coresponsabilité

Objectif 5.1 : Incarner les valeurs d'équipe et de rayonnement au quotidien

Indicateur 2019-2020 : Nombre d'activités réalisées

Cible prévue 2017-2022 : Mise en pratique des valeurs auprès des employés mesurée par un sondage

Résultats atteints 2019-2020 :

- Réalisation d'une tournée par la Direction des études pour échange et écoute en lien avec les valeurs d'ouverture et de collaboration de notre institution
- Ouverture continue pour tous les projets en lien avec notre plan stratégique mettant ainsi de l'avant notre valeur d'innovation

Objectif 5.2 : Revoir le cycle de gestion et les mécanismes sous-jacents selon le principe de coresponsabilité

Indicateur 2019-2020 : Élaboration du calendrier des opérations

Cible prévue 2017-2022 : Application du calendrier des opérations

Résultats atteints 2019-2020 :

- Révision des mécanismes de gestion afin de répondre avec agilité aux enjeux de la COVID-19, permettant à chacune des instances de bien jouer son rôle, dont la création d'un comité paritaire

Objectif 5.3 : Clarifier les rôles et responsabilités des instances, directions, départements, services et employés en y précisant leur imputabilité respective et collective

Indicateur 2019-2020 : Offre documentée et claire de la Direction des études

Cible prévue 2017-2022 : Adoption d'un guide de gestion et de référence

Résultats atteints 2019-2020 :

- Révision de la structure organisationnelle

Objectif 5.4 : Mettre en place les actions, les mécanismes et les suivis nécessaires au redressement financier du collège

Indicateur 2019-2020 : Tableaux de bord mis en œuvre

Cible prévue 2017-2022 : Atteinte des résultats financiers annuels visés dans les études budgétaires et le plan de redressement

Résultats atteints 2019-2020 :

- Tableau de bord par programme en voie de finalisation et de diffusion (la diffusion aurait dû être faite en mars, mais la COVID-19 a amené des délais supplémentaires)
- Création de la Fondation du Collège d'Alma (résolution 20-279-3739) et ajout de la contribution facultative des étudiants lors de l'inscription
- Mise en place d'une comptabilité par gestion de projet et d'un logiciel financier

Objectif 5.5 : Assurer des communications fluides, simples et adaptées aux besoins et aux publics visés

Indicateur 2019-2020 : Statistiques

Cible prévue 2017-2022 : Conception et mise en œuvre d'une nouvelle image institutionnelle et d'un nouveau site Internet

Résultats atteints 2019-2020:

- Augmentation de l'achalandage du site Internet du Collège d'Alma de façon significative grâce au repositionnement de l'image corporative et des différentes stratégies de marketing de contenu déployées :
 - Augmentation de 69,6 % du nombre d'utilisateurs (116 180 comparativement à 64 494 pour l'année précédente), dont 72,5 % de nouveaux utilisateurs;
 - Augmentation de 68,3 % du nombre de sessions ouvertes (289 818 comparativement à 172 244 pour l'année précédente);
 - Augmentation de 52,8 % du nombre de pages vues (594 736 comparativement à 389 358 pour l'année précédente)
- Bon de 239,9 % entre 2018-2019 et 2019-2020 pour l'acquisition d'utilisateurs en provenance des médias sociaux, soit les principales plateformes utilisées pour déployer le marketing de contenu. La plateforme ayant obtenu la meilleure performance est Facebook, avec une augmentation de l'acquisition d'utilisateurs de 242,1 %
- Implantation de bonnes pratiques d'optimisation dans le codage des pages du site Internet ayant permis à celui-ci d'augmenter son référencement naturel dans les moteurs de recherche de 58,5 % entre 2018-2019 et 2019-2020

Objectif 5.6 : Soutenir les employés dans l'amélioration de leurs compétences, encourager et valoriser les initiatives de perfectionnement en lien avec l'atteinte des objectifs de la planification stratégique

Indicateur 2019-2020 : Augmentation du nombre d'employés qui s'inscrivent à des activités de perfectionnement

Cible prévue 2017-2022 : 90 enseignants, 17 professionnels, 53 membres du personnel de soutien et 11 cadres et hors-cadre

Résultats atteints 2019-2020 :

- Réalisation de plusieurs ateliers en juin :
 - Décolonisation et autochtonisation des cursus scolaires
 - Les étudiants à besoins particuliers dans nos classes
 - Le développement professionnel – des communautés de pratiques efficaces (partie 1)
 - Le plan de leçon – Un allié vers la réussite
 - La gestion de classe à l'ère du numérique : stratégies et approches pour encadrer les étudiants
 - Le codéveloppement professionnel – des communautés de pratiques efficaces (partie 2)
 - L'atelier Moodle
- Statistiques pour 2019 :
 - Soutien | $12/62*100 = 20\%$ (13 séances)
 - Professionnels | $4/26*100 = 15\%$ (9 séances)
 - Enseignants | 170 séances de perfectionnement
- Transmission aux départements concernés des informations recueillies par la REPTIC et visant des disciplines plus spécifiques; la REPTIC fait également des recherches en réponse aux besoins exprimés par certains enseignants

QUELQUES STATISTIQUES

L'effectif scolaire

Tableau 1 : Répartition de l'effectif scolaire au régulier par programme

Clientèle de l'automne 2019		Nombre		
Programmes préuniversitaires		Garçons	Filles	Total
200.B0	Sciences de la nature	63	88	151
300.A2	Sciences humaines (Destination monde)	17	8	25
300.A3	Sciences humaines (Interaction humaine)	47	112	159
300.A4	Sciences humaines (Économie et gestion)	7	5	12
500.A1	Arts, lettres et communication	11	24	35
501.A0	Musique	8	2	10
510.A0	Arts visuels (Arts visuels et numériques)	7	22	29
COM.AA	Commandites reçues	3	2	5
<i>Doubles DEC</i>				
200.11	Sciences de la nature – Musique	2	2	4
200.16	Sciences de la nature – Arts, lettres et communication	0	2	2
300.11	Sciences humaines – Musique	2	0	2
500.11	Arts, lettres et communication – Musique	1	1	2
		168	268	436
		38,5%	61,5%	
Programmes techniques				
152.B0	Gestion et technologies d'entreprise agricole	26	12	38
180.A0	Soins infirmiers	12	65	77
310.A0	Techniques policières	138	66	204
410.B0	Techniques de comptabilité et de gestion	27	26	53
420.A0	Techniques de l'informatique	5	0	5
420.B0	Techniques de l'informatique (Développement d'applications)	36	2	38
420.DB	Techniques de l'informatique (DEC/BAC)	6	0	6
551.A0	Techniques professionnelles de musique et de chanson	21	2	23
551.B0	Technologies sonores	66	5	71
		337	178	515
		65,4%	34,6%	
Sessions d'intégration				
081.06	Tremplin DEC Transition	4	13	17
100.01	Tremplin DEC Soins infirmiers	2	8	10
200.80	Tremplin DEC Sciences	10	14	24
300.09	Tremplin DEC Sciences et techniques humaines	8	10	18
501.12	Tremplin DEC Musique	9	4	13
		33	49	82
		40,2%	59,8%	
Hors programme				
080.04	Préalables universitaires	1	0	1
		1	0	1
		100%	0%	
Nombre total Collège		539	495	1034
Pourcentage total Collège		52,1%	47,9%	

Source : Direction des études, Services aux étudiants, système de gestion pédagogique COBA

Tableau 2 : Répartition de l'effectif scolaire à la Formation continue par programme

Clientèle de la formation continue en 2019-2020		Nombre d'étudiants
Temps complet (AEC)		
• JCA.04	Techniques d'intervention en milieu carcéral	57
• JCA.09	Sécurité industrielle et commerciale	4
• JCA.0B	Sûreté privée	6
• JCA.1D	Protection de la faune	127
• JCA.1J	Techniques policières des Premières Nations	30
Total temps complet (AEC)		224
Temps partiel (AEC)		
• CNE.0Y	Exploitation d'une entreprise apicole	82
• CNE.12	Exploitation d'un verger nordique	35
• JCA.12	Enquête et investigation	16
• 080.02	Enquête et investigation (hors programme)	109
Total temps partiel (AEC)		242
Formation sur mesure (services aux entreprises) (46 formations)		512

Source : EXPERTIS Formation continue

La réussite des étudiantes et étudiants

Tableau 3 : Taux global de réussite à la 1^{re} session

Taux global de réussite au 1 ^{er} trimestre de tous les inscrits (automne 2019)		
	2018-2019	2019-2020
COLLÈGE D'ALMA	84,9 %	85,2 %
RÉSEAU COLLÉGIAL	82,9 %	82,1 %
DIFFÉRENCE COLLÈGE - RÉSEAU (en points de pourcentage)	2 %	3,1 %

Source : SRAM PSEP-DÉFI, octobre 2020

Tableau 4 : Taux de réinscription au 3^e trimestre des étudiantes et étudiants

Taux de réinscription au 3 ^e trimestre des étudiantes et étudiants quels que soient le programme et le cégep (automne 2019)		
	2018-2019	2019-2020
COLLÈGE D'ALMA	84,6 %	84,3 %
RÉSEAU COLLÉGIAL	82 %	81,3 %
DIFFÉRENCE COLLÈGE - RÉSEAU (en points de pourcentage)	2,6	3

Source : SRAM PSEP-DÉFI, octobre 2020

Tableau 5 : Réussite à l'épreuve uniforme de français

Pourcentage d'étudiantes et étudiants inscrits qui ont réussi l'épreuve uniforme de français		
	2018-2019	2019-2020
COLLÈGE D'ALMA	82,8 %	90,8 %*
RÉSEAU COLLÉGIAL	83,3 %	ND**
DIFFÉRENCE COLLÈGE – RÉSEAU (en points de pourcentage)	-0,5	ND**

Source : Données officielles du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, avril 2020

*L'épreuve uniforme de français au mois de mai 2020 n'a pas eu lieu.

**Données du réseau collégial pour 2019-2020 non disponibles au moment de la publication du rapport annuel

Tableau 6 : Réussite aux cours par programme, par secteur de formation

2019-2020		Pourcentage de cours réussis
Programmes préuniversitaires		87,4 %
200.B0	Sciences de la nature	94,8 %
300.A2	Sciences humaines (Destination monde)	78 %
300.A3	Sciences humaines (Interaction humaine)	85,6 %
300.A4	Sciences humaines (Économie et gestion)	90,4 %
500.A1	Arts, lettres et communication	85 %
501.A0	Musique	73,2 %
510.A0	Arts visuels (Arts visuels et numériques)	84,2 %
<i>Doubles DEC</i>		90 %
200.11	Sciences de la nature–Musique	86,5 %
200.16	Sciences de la nature – Arts, lettres et communication	100 %
300.11	Sciences humaines – Musique	78,9 %
500.11	Arts, lettres et communication – Musique	100 %
Programmes techniques		85,5 %
152.B0	Gestion et technologies d'entreprise agricole	88,1 %
180.A0	Soins infirmiers	92,1 %
310.A0	Techniques policières	88,5 %
410.B0	Techniques de comptabilité et de gestion	88,8 %
420.A0	Techniques de l'informatique	95,2 %
420.B0	Techniques de l'informatique (Développement d'applications)	78,3 %
551.A0	Techniques professionnelles de musique et de chanson	71,3 %
551.B0	Technologies sonores	76 %
Sessions d'intégration		68 %
081.06	Tremplin DEC Transition	60,8 %
100.01	Tremplin DEC Soins infirmiers	75,4 %
200.80	Tremplin DEC Sciences	73,1 %
300.09	Tremplin DEC Sciences et techniques. humaines	69,9 %
501.12	Tremplin DEC Musique	60,6 %
Commandites		92,6 %

Source : Direction des études, système de gestion pédagogique COBA, octobre 2020

Tableau 7 : Diplomation 2019-2020 par programme, par secteur de formation

DIPLOMATION 2019-2020		Été 2019	Automne 2019	Hiver 2020	TOTAL
Diplômes d'études collégiales (DEC)					
Programmes préuniversitaires					
200.B0	Sciences de la nature	0	1	50	51
300.A0	Sciences humaines	0	6	44	50
500.A1	Arts, lettres et communication	0	0	9	9
501.A0	Musique	0	0	3	3
510.A0	Arts visuels (Arts visuels et numériques)	0	0	1	1
<i>Total partiel du secteur préuniversitaire</i>		0	7	107	114
Programmes techniques					
152.B0	Gestion et technologies d'entreprise agricole	0	0	9	9
180.A0	Soins infirmiers	0	0	19	19
310.A0	Techniques policières	1	9	45	55
410.B0	Techniques de comptabilité et de gestion	0	0	8	8
420.A0	Techniques de l'informatique	1	0	6	7
551.A0	Techniques professionnelles de musique et de chanson	0	0	5	5
551.B0	Technologies sonores	0	0	11	11
<i>Total partiel du secteur technique</i>		2	9	103	114
DEC sans mention		11	7	5	23
Total des diplômes d'études collégiales (DEC)		13	23	215	251
Attestations d'études collégiales (AEC)					
CNE.0Y	Exploitation d'entreprise apicole	0	3	13	16
CNE.12	Exploitation d'un verger nordique	0	9	0	9
JCA.04	Techniques d'intervention en milieu carcéral	0	0	17	17
JCA.09	Sûreté industrielle et commerciale	0	3	2	5
JCA.0B	Sûreté privée	0	1	3	4
JCA.0G	Garde du corps et d'escorte de personne	0	0	1	1
JCA.1D	Protection de la faune	0	14	14	28
JCA.1J	Techniques policières des Premières Nations	0	7	2	9
LCE.4Q	Bureautique	0	0	1	1
Total des attestations d'études collégiales (AEC)		0	37	53	90
TOTAL DU COLLÈGE (DEC ET AEC)		13	60	268	341

Source : Direction des études, Services aux étudiants, système de gestion pédagogique COBA

GESTION FINANCIÈRE

LES ÉTATS FINANCIERS

Informations financières de l'exercice terminé le 30 juin 2020

Fonds de fonctionnement	2020	2019
	\$	\$
Revenus		
Enseignement régulier ¹	18 610 049	16 892 024
Formation continue ²	2 160 587	2 034 305
Centre transfert de technologie	3 665 238	1 524 001
Services auxiliaires	7 723	9 730
Total	24 443 597	20 460 060
Charges		
Salaires et avantages sociaux - Enseignants ³	11 079 483	10 400 144
Salaires et avantages sociaux - Autres personnels ³	6 397 081	5 721 889
Autres charges	2 900 191	2 488 524
Centre transfert de technologie	3 665 238	1 524 001
Total	24 041 993	20 134 558
Excédent des revenus sur les charges	401 604	325 502
Évolution du solde de fonds		
Solde de fonds au début de l'exercice ⁴	(1 208 841)	(1 411 743)
Excédent des revenus sur les charges	401 604	325 502
Virements au fonds des immobilisations		
Remboursement d'emprunts autofinancés	(69 915)	(101 169)
Acquisitions d'immobilisations	0	(21 431)
Autres	0	0
Total	(69 915)	(122 600)
Solde de fonds à la fin de l'exercice	(877 152)	(1 208 841)

Les informations sont tirées de l'annexe 2, *Résultats détaillés par centre de responsabilités*, et du Tableau F1, *Solde de fonds détaillé par centre de responsabilité*, du rapport financier annuel.

¹ L'enseignement régulier comprend également les revenus et charges du centre collégial de transfert de technologie.

² La formation continue comprend également les revenus et charges des cours d'été.

³ Les salaires et avantages sociaux comprennent également les coûts de convention.

⁴ Les soldes de fonds présentés sont les soldes de fonds redressés.

INSTANCES

Le conseil d'administration et le comité exécutif (au 30 juin 2020)

Étudiant

FORTIN, Vincent (préuniversitaire)*
VALLÉE, Philippe (technique)

Parents

BOILY, Marie-Hélène
FORTIN, Caroline

Personnel de soutien

VILLENEUVE, Donald

Personnel enseignant

FORTIN, Robert*
LESCAULT, Annie

Personnel professionnel

CÔTÉ, Nicolas

Socioéconomique

BEAULIEU, Sylvain
GAGNON, Gina*
GENDRON, Christian, **président***
GIRARD, Mylène
VILLENEUVE, Richard
WAYE TONG, David

Titulaires d'un diplôme d'études collégiales

BEAUPRÉ, Jessika (préuniversitaire)
PAQUET, Patrick (technique)

Membre d'office

GRAVEL, Marie-Ève, directrice des études
OUELLET, Josée, directrice générale*

**Membres du comité exécutif*

La commission des études (au 30 juin 2020)

BERGERON, Colène	Enseignante (lettres)
BOUCHARD, Annie	Professionnelle
BOUTIN, David	Enseignant (Sciences humaines)
BRADETTE, Marie-Claude	Cadre
CARRIER, Justin	Enseignant (Sciences de la nature)
CLAVEAU, Marie-Noëlle	Enseignante (Musique)
DESBIENS, Marjorie	Enseignante (Philosophie)
DUCHESNE, Marc	Enseignant (Technologies sonores)
GAGNON, Nancy	Personnel de soutien
GRAVEL, Marie-Ève	Directrice des études
GUY, Jérôme	Enseignant (Techniques de comptabilité et de gestion)
HALL, Glenn-Éric	Enseignant (Techniques de l'informatique)
LAFOREST, Michelle	Enseignante (Arts visuels et numériques)
LAMBERT, Marie-Hélène	Professionnelle
LAROUCHE, Lynda	Enseignante (Soins infirmiers)
LEMAY, Caroline	Enseignante (Technologie agricole)
LESCAULT, Annie	Enseignante (langues)
NICOLE, Claude	Enseignant (Techniques policières)
SIMARD, Daniel-Guillaume	Enseignant (éducation physique)
SIMARD, Julie	Professionnelle

AGRINOVA, CENTRE COLLÉGIAL DE TRANSFERT DE TECHNOLOGIE

Agrinova, centre collégial de transfert de technologie (CCTT) en agriculture créé en 1996, compte vingt-neuf employés et employées à temps plein, dont dix-neuf sont essentiellement dédiés à la recherche (agronomes, biologistes, vétérinaire et techniciens). À ce nombre s'ajoute, à temps partiel, une douzaine de stagiaires à la recherche en provenance du Collège d'Alma. Agrinova déploie ses activités à partir de son siège social situé à Alma et de ses points de services de Lévis, Sainte-Croix-de-Lotbinière et Mashteuiatsh. Sa mission vise à stimuler la recherche et l'innovation en agriculture en accompagnant les entreprises et les collectivités.

Faits saillants

Sur le plan organisationnel

- Malgré la pandémie, le volume d'affaires a augmenté de plus de 10 %.
- Plus de **160 mandats** d'innovation ont été réalisés, dont 57 nouveaux projets (recherche appliquée, aide technique et formation/diffusion).
- Les revenus de recherche totalisent **2 858 432 \$**.
- Le surplus d'opération se chiffre à **197 454 \$**.
- Nous avons joint **182 clients** par nos activités.
- Nous avons poursuivi la gestion des opérations de la Ferme de formation et de recherche du Collège d'Alma.
- Un repositionnement de notre stratégie de gestion pour le point de service de Québec a permis un meilleur transfert de compétences et de soutien à la relève.
- L'embauche de nouvelles ressources possédant d'excellentes compétences complémentaires assure la stabilité et la performance pour la prochaine année.
- L'Entrepôt expérimental de pommes de terre est en activité et de nouveaux partenaires importants de ce secteur d'activité se sont greffés à la programmation de recherche.
- La Vitrine technologique de production de biochar située à Mashteuiatsh est aussi en pleine opération. De plus, nous avons obtenu notre deuxième CAT (Centre d'accès à la technologie), un programme du CRSNG (Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada). Cette reconnaissance unique au Canada (deux CAT pour un même CCTT) nous assure un financement pour cinq ans et a permis l'embauche d'un ingénieur de procédés.
- Nous avons poursuivi l'accompagnement des huit groupes d'innovation en action en production laitière (4), en production de camerises (1) et en grandes cultures (3), regroupant près de 80 entreprises agricoles dans tout le Québec.
- Nos professionnels ont fait rayonner Agrinova et le Collège d'Alma en participant à plus d'une quinzaine d'activités de communication telles que colloques, conférences, présentations et participations à des comités.

Retombées sur la formation scientifique et technique

- Nous avons poursuivi avec succès le programme de mentorat avec les étudiants de Gestion et technologie d'entreprise agricole (GTEA) et de Sciences de la nature.
- Nous avons embauché pas moins de dix-neuf étudiantes et étudiants de niveau collégial, dont douze sont issus du Collège d'Alma, durant les sessions d'automne et d'hiver ainsi que pendant la période estivale. Ceux-ci ont pu participer activement à la réalisation de projets (laboratoire, travaux sur le terrain, échantillonnage, prise de données, saisie et analyse).
- Un enseignant de GTEA a été libéré pour l'équivalent de 0,1 ETC dans le cadre d'un programme de subvention du CRSNG, afin de participer au projet *Développement de la capacité de recherche pour améliorer l'entreposage, la conservation et la qualité des inventaires de pommes de terre de table, de transformation et de semence*.
- Une ressource du CCTT est désignée afin de prendre en charge la gestion administrative des demandes au CRSNG ainsi que le suivi de celles-ci, en collaboration avec la coordonnatrice des activités de recherche du Collège d'Alma.
- Deux enseignants ainsi que deux étudiants siègent au Comité de protection des animaux (CPA) du Collège d'Alma.
- Deux ressources du CCTT occupent respectivement les postes de président et coordonnatrice du CPA du Collège d'Alma.
- Dans le cadre du cours *Réalisation d'un projet de production*, les étudiants de troisième année en GTEA ont participé activement aux activités de recherche du CCTT.
- Des représentants du CCTT ont effectué une présentation d'AgriNova et du programme de mentorat aux étudiants de GTEA (1^{re}, 2^e et 3^e année), et ce, au début de chaque session.

CO^{lab}, INNOVATION ET CULTURE NUMÉRIQUE

Outre la construction du nouveau pavillon et de ses laboratoires, CO^{lab} a connu une année de mise en place des fondations de son centre d'innovation sociale dans la perspective du centre collégial de transfert de technologie (CCTT) qu'il entend devenir. Des activités de démarrage de projets d'expérimentation et de recherche appliquée ont été réalisées. Une base de connaissances liée à son créneau d'expertise a été constituée et divers partenariats avec le milieu ont été établis.

Au chapitre des projets, CO^{lab} a été en mesure, malgré le contexte de la pandémie, de lancer plus de 10 projets d'expérimentation ou de recherche appliquée portant sur ses domaines d'intervention que sont le développement numérique des territoires, la transition numérique des PME, l'innovation pédagogique et le développement des capacités numériques, ainsi que le leadership et l'entrepreneuriat numérique. CO^{lab} a réalisé de nombreux travaux de veille sur le développement des compétences numériques, les tendances et les innovations en matière de formation en entreprise, les enjeux et les défis relatifs à la transition numérique des PME et les freins à l'entrepreneuriat numérique chez les jeunes femmes. Ces travaux ont notamment permis d'établir un cadre de compétences numériques, collaboratives et entrepreneuriales et de diffuser une première formation sur la transition numérique des PME.

OBLIGATIONS LÉGALES

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS DU COLLÈGE D'ALMA (Règlement numéro 29)

Les membres du conseil d'administration ont reçu copie du Règlement établissant un code d'éthique et de déontologie des administrateurs du Collège d'Alma (numéro 29) auquel ils sont assujettis. Chaque administrateur a rempli et remis au président du conseil d'administration une déclaration d'intérêts qu'il a, à sa connaissance, dans une entreprise faisant ou ayant fait affaire avec le Collège.

En lien avec le code d'éthique et de déontologie des administrateurs, aucune plainte ni situation n'a été soumise au comité de déontologie.

Préambule

Le présent règlement établissant un Code d'éthique et de déontologie des administrateurs est adopté en vertu de la Loi modifiant la Loi sur le ministère du Conseil exécutif et d'autres dispositions législatives concernant l'éthique et la déontologie, le Code civil du Québec (articles 321 à 330) et la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel (articles 12 et 20).

Il est à noter que les dispositions législatives d'ordre public, notamment les articles 12 et 20 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel prévalent, en cas de conflit, sur les dispositions du présent Code.

1. DÉFINITIONS

Dans le présent règlement, les mots suivants signifient :

- administrateur : membre du conseil d'administration du Collège;
- administrateur membre du personnel : le directeur général, le directeur des études, les deux enseignants, le professionnel et l'employé de soutien respectivement élus par leurs pairs à titre d'administrateur;
- Code : Code d'éthique et de déontologie des administrateurs;
- Collège : le Collège d'enseignement général et professionnel d'Alma;
- intérêt : ce qui importe, ce qui est utile, avantageux.

2. OBJET

Le Code a pour objet d'établir certaines règles d'éthique et de déontologie régissant les administrateurs du Collège en vue :

- d'assurer la confiance du public envers le conseil d'administration et envers l'intégrité et l'impartialité de ses membres;

et

- de permettre aux administrateurs d'exercer leur mandat et d'accomplir leurs fonctions avec confiance, indépendance et objectivité au mieux de la réalisation de la mission du Collège.

3. CHAMP D'APPLICATION

Tout administrateur est assujetti aux règles du Code. De plus, la personne qui cesse d'être administrateur est assujettie aux règles prévues à l'article 5.2 de ce code.

4. DEVOIRS GÉNÉRAUX DES ADMINISTRATEURS

L'administrateur exerce sa fonction avec indépendance, intégrité et bonne foi au mieux de l'intérêt du Collège et de la réalisation de sa mission. Il agit avec prudence, diligence, honnêteté, loyauté et assiduité comme personne raisonnable et responsable.

5. OBLIGATIONS DES ADMINISTRATEURS

5.1 L'administrateur doit, dans l'exercice de ses fonctions :

- a) respecter les obligations que la loi, la charte constitutive du Collège et les règlements lui imposent et agir dans les limites des pouvoirs du Collège;
- b) éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel ou l'intérêt du groupe ou de la personne qui l'a élu ou nommé et les obligations de ses fonctions d'administrateur;
- c) agir avec modération dans ses propos, éviter de porter atteinte à la réputation d'autrui et traiter les autres administrateurs avec respect;
- d) ne pas utiliser à son profit ou au profit d'un tiers les biens du Collège;
- e) ne pas divulguer à son profit ou au profit d'un tiers l'information privilégiée ou confidentielle qu'il obtient en raison de ses fonctions;
- f) ne pas abuser de ses pouvoirs ou profiter indûment de sa position pour en tirer un avantage personnel;
- g) ne pas, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour une autre personne;
- h) n'accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et de valeur minime.

5.2 La personne qui cesse d'être administrateur doit :

- a) se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures d'administrateur;
- b) ne pas utiliser l'information confidentielle ou privilégiée relative au Collège à des fins personnelles et ne pas donner de conseils fondés sur des renseignements non disponibles au public.

6. RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

L'administrateur n'a droit à aucune rémunération pour l'exercice de ses fonctions d'administrateur du Collège. Il ne peut également recevoir aucune autre rémunération du Collège, à l'exception du remboursement de certaines dépenses autorisées par le conseil d'administration.

Cette disposition n'a pas pour effet d'empêcher les administrateurs membres du personnel de recevoir leur salaire et autres avantages prévus à leur contrat de travail.

7. RÈGLES EN MATIÈRE DE CONFLIT D'INTÉRÊTS

7.1 Objet

Les règles contenues au présent article ont pour objet de faciliter la compréhension des situations de conflit d'intérêts et d'établir des procédures et modalités administratives auxquelles est assujetti l'administrateur en situation de conflit d'intérêts pour permettre de procéder au mieux de l'intérêt du Collège.

7.2 Situation de conflit d'intérêts des administrateurs

Constitue une situation de conflit d'intérêts toute situation réelle, apparente ou potentielle qui est objectivement de nature à compromettre ou susceptible de compromettre l'indépendance et l'impartialité nécessaires à l'exercice de la fonction d'administrateur, ou à l'occasion de laquelle l'administrateur utilise ou cherche à utiliser les attributs de sa fonction pour en retirer un avantage indu ou pour procurer un tel avantage indu à une tierce personne.

Les situations de conflit d'intérêts peuvent avoir trait à l'argent, à l'information, à l'influence ou au pouvoir :

- a) les situations de conflit d'intérêts qui ont trait à l'argent sont notamment celles relatives aux avantages directs, cadeaux ou marques d'hospitalité ainsi qu'aux relations contractuelles entre le Collège et une organisation extérieure dans laquelle l'administrateur possède un intérêt direct ou indirect;
- b) les situations qui ont trait à l'information sont notamment celles relatives au respect de la confidentialité ou à l'utilisation de l'information à des fins personnelles;
- c) les situations qui ont trait à l'influence sont notamment celles relatives à l'utilisation des attributions de sa charge d'administrateur pour infléchir une décision ou obtenir directement ou indirectement un bénéfice à son propre avantage ou à celui d'un tiers;
- c) les situations qui ont trait au pouvoir sont notamment celles relatives à l'abus d'autorité, le fait de se placer dans une situation de vulnérabilité ou de porter atteinte à la crédibilité du Collège en ayant un comportement incompatible avec les exigences de sa fonction.

Sans restreindre la portée de la définition et seulement à titre d'illustration, sont ou peuvent être considérées comme des situations de conflit d'intérêts :

- a) la situation où l'administrateur a directement ou indirectement un intérêt dans une délibération du conseil d'administration ou du comité exécutif;
- b) la situation où un administrateur a directement ou indirectement un intérêt dans un contrat ou un projet de contrat avec le Collège;
- c) la situation où un administrateur, directement ou indirectement, obtient ou est sur le point d'obtenir un avantage personnel qui résulte d'une décision du Collège;
- d) la situation où un administrateur accepte un présent ou un avantage quelconque d'une entreprise qui traite ou qui souhaite traiter avec le Collège, à l'exception des cadeaux d'usage et de peu de valeur.

7.3 Situation de conflit d'intérêts des administrateurs membres du personnel

Outre les règles établies à l'article 7.2 du Code, l'administrateur membre du personnel est en situation de conflit d'intérêts dans les cas prévus aux articles 12 et 20.1 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel. Ces dispositions législatives ainsi que certaines règles d'interprétation apparaissent à l'annexe A et font partie intégrante du présent Code.

7.4 Déclaration d'intérêts

Dans les 30 jours suivant l'entrée en vigueur du présent Code ou dans les 30 jours suivant sa nomination, l'administrateur doit compléter et remettre au président du conseil d'administration une déclaration des intérêts qu'il a à sa connaissance dans une entreprise faisant affaire ou ayant fait affaire avec le Collège et divulguer, le cas échéant, toute situation réelle, potentielle ou

apparente de conflit d'intérêts pouvant le concerner. Cette déclaration doit être révisée et mise à jour annuellement par l'administrateur.

Outre cette déclaration d'intérêt, l'administrateur doit divulguer toute situation de conflit d'intérêts de la manière et dans les cas prévus au premier alinéa de l'article 12 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel.

Cette disposition législative, les règles d'interprétation et un modèle de déclaration d'intérêts apparaissant à l'annexe B font partie intégrante du présent Code.

7.5 Interdictions

Outre les interdictions pour les situations de conflit d'intérêts prévues aux articles 12 et 20 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel, l'administrateur qui est en situation de conflit d'intérêts à l'égard d'une question discutée au conseil d'administration ou au comité exécutif a l'obligation de se retirer de la salle des délibérations du conseil pour permettre que les délibérations et le vote se tiennent hors la présence de l'administrateur.

7.6 Rôle du président

Le président du conseil est responsable du bon déroulement des réunions du conseil d'administration. À ce titre, il doit trancher toute question relative au droit de vote à une réunion du conseil. Lorsqu'une proposition est reçue par l'assemblée, le président du conseil doit, après avoir entendu le cas échéant les représentations sur leur droit de vote des administrateurs, décider quels sont les membres habilités à délibérer et à voter.

Le président a le pouvoir d'intervenir pour qu'une personne s'abstienne de voter et pour que cette dernière se retire de la salle où siège le conseil.

La décision du président est finale.

8. CONSEILLER EN DÉONTOLOGIE

Le secrétaire du conseil, ou en son absence une autre personne nommée par le conseil d'administration, agit comme conseiller en déontologie.

Ce conseiller est chargé :

- a) d'informer les administrateurs quant au contenu et aux modalités d'application du Code;
- b) de conseiller les administrateurs en matière d'éthique et de déontologie;
- c) de faire enquête sur réception d'allégations d'irrégularités et de faire rapport au conseil d'administration;
- d) de faire publier dans le rapport annuel du Collège le présent Code ainsi que les renseignements prévus à la loi.

9. CONSEIL DE DISCIPLINE

9.1 Le conseiller en déontologie saisit le conseil d'administration de toute plainte ou de toute autre situation d'irrégularité en vertu du Code ainsi que des résultats de son enquête.

9.2 Le conseil de discipline est constitué des membres du comité exécutif. Il a donc la responsabilité de recevoir les résultats d'enquête du conseiller en déontologie, d'analyser les cas de manquement présumés, de décider du bien-fondé de toute plainte et de décider des suites à apporter.

9.3 Le conseil de discipline notifie à l'administrateur les manquements reprochés et l'avise qu'il peut, dans les 20 jours, lui fournir par écrit ses observations et, sur demande, être entendu par ce conseil relativement aux manquements reprochés et à la sanction appropriée.

- 9.4 Dans le cas d'une situation urgente nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave, l'administrateur peut être relevé provisoirement de ses fonctions par le président du conseil d'administration.
- 9.5 Le conseil de discipline qui conclut que l'administrateur a contrevenu à la loi ou au Code impose la sanction disciplinaire appropriée. Les sanctions possibles sont la réprimande, la suspension ou la révocation.
- 9.6 L'administrateur peut appeler de la sanction auprès du conseil d'administration. Celui-ci maintient ou annule la sanction prise par le conseil de discipline.

10. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur le 1^{er} janvier 1998.

DIVULGATION D'ACTES RÉPRÉHENSIBLES

Conformément à la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics (RLRQ c. D-11.1), le Collège d'Alma s'est doté d'une politique et d'une procédure pour faciliter la divulgation d'actes répréhensibles par les employés et employées. À cet effet, aucun acte répréhensible n'a été reçu par la personne responsable du suivi des divulgations en 2019-2020.

**Une publication des
Affaires corporatives du Collège d'Alma**

Novembre 2020